



Fiche de Données de Sécurité
selon la directive UE
No. 453/2010

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1	Identificateur de produit	FLOWFAST CATALYST	Date de Révision:	03/09/2015
	Nom du produit	Flowfast Catalyst	Remplace:	Nouvelle FDS
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	<p>Revêtements et peintures, diluants, décapants de peinture. Mélange à la main en contact direct avec la peau, avec uniquement du PPE disponible; Site non-industriel. Applications fortement dispersives pour l'intérieur, découlant de l'inclusion dans ou sur une matrice. Applications fortement dispersives pour l'extérieur, découlant de l'inclusion dans ou sur une matrice. Pour une utilisation par des applicateurs formés conformément. Application au rouleau ou au pinceau. Étalement de couches de peinture à faible énergie. Déconseillé pour : des applications pour le bricolage en raison des risques sanitaires et une formation est requise.</p>		
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
	Société/Entreprise:	<p>Flowcrete UK Ltd. The Flooring Technology Centre Booth Lane Moston, Sandbach, Cheshire. UK CW11 3QF</p> <p>Tel: +44 (0)1270 753000 Fax: +44 (0)1270 753333 ehs.uk@flowcrete.com http://www.flowcrete.co.uk</p>		
	Fiche de données de sécurité préparée par:	ehs.uk@flowcrete.com		
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	<p>CHEMTREC +001 703 5273887 (Hors des U.S.A.) CHEMTREC 1-800-424-9300 (Inside US)</p>		

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Mentions de danger

Danger pour le milieu aquatique, aiguë, catégorie 1	H400
Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 1	H410
Irritation oculaire, catégorie 2	H319
Peroxyde organique, Type C, D	H242-CD
Toxicité pour le système reproductif, catégorie 2	H361

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

H317

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogramme(s) du produit****Mention d'avertissement**

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Phtalate de dicyclohexyle, Peroxyde de dibenzoyl

Mentions de danger

Danger pour le milieu aquatique, aiguë, catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Peroxyde organique, Type C, D	H242-CD	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Toxicité pour le système reproductif, catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. –Ne pas fumer.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3 Autres dangers

Aucune information.

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

3. Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Substances Dangereuses**

<u>No.-CAS</u>	<u>No. EINECS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>%</u>
94-36-0	202-327-6	Peroxyde de dibenzoyl	25-50
84-61-7	201-545-9	Phtalate de dicyclohexyle	25-50

<u>No.-CAS</u>	<u>REACH Reg.No.</u>	<u>Pictogrammes CLP</u>	<u>Mention de danger CLP</u>	<u>Facteurs M</u>
84-61-7	01-2119978223-34	GHS07-GHS08	H317-361-412	
94-36-0	01-2119511472-50	GHS01-GHS07-GHS09	H241-317-319-400-410	

Information supplémentaire: Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques Générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux: Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion: Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.

Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse, Brouillard d'Eau

Moyens d'extinction à NE PAS utiliser: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter toute formation de poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Éviter l'inhalation de la poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Instructions complémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La poussière peut former avec l'air un mélange explosif. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Entreposer séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas respirer les poussières. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.

Conditions de stockage: Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Composant d'un produit de revêtement de sol à base de résine. Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

8. Contrôle de l'exposition – Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS

(FR)

<u>Nom</u>	<u>%</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>	<u>OEL Note</u>
Peroxyde de dibenzoyl			25-50		5	
Phthalate de dicyclohexyle			25-50			

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas être classés au niveau européen comme des substances dangereuses et selon la réglementation applicable aux préparations.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: Masque à poussière efficace.

Protection des yeux: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection des mains: Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Gants en caoutchouc ou en plastique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Nom Chimique:

Phtalate de dicyclohexyle

N° UE:

201-545-9

No.-CAS:

84-61-7

DNELs - Dérivé sans effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							
Inhalation		35.2 mg/m ³		35.2 mg/m ³	0.87 mg/m ³			0.25 mg/kg bw/d
Dermique		0.5 mg/kg bw/d		0.5 mg/kg bw/d				0.87 mg/m ³
								0.25 mg/kg bw/d

PNEC's - Concentration prévisible sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.00362 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.06 mg/kg
L'eau de mer	0.000362 mg/l
Sédiments marins	0.106 mg/kg
Chaîne alimentaire	133 mg/kg food
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	10 mg/l
sol (agricole)	0.21 mg/kg
air	

Nom Chimique:

Peroxyde de dibenzoyle

N° UE:

202-327-6

No.-CAS:

94-36-0

DNELs - Dérivé sans effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							
Inhalation				11.75 mg/m ³				1.65 mg/kg bw/d
Dermique				6.6 mg/kg bw/d				2.9 mg/m ³
								3.3 mg/kg bw/d

PNEC's - Concentration prévisible sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.000602 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.338 mg/kg
L'eau de mer	0.0000602 mg/l
Sédiments marins	
Chaîne alimentaire	6.67 mg/kg food
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	0.35 mg/l
sol (agricole)	0.0758 mg/kg
air	

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	POUDRE BLANCHE
Etat Physique	SOLIDE
Odeur	Odeur legere
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Non determine
Point de fusion /point de congélation	Non determine

Point /intervalle d'ébullition (° C)	100 - N.D.
Point éclair, (°C)	>63
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Decomposition products may be flammable.
Limites supérieures /inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non determine
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur	non applicable
Densité relative	1.23
Solubilité dans /miscibilité avec l'eau	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (°C)	55
Viscosité	Non determine
Propriétés explosives	Explosif
Propriétés oxydantes	Non determine

9.2 Autres informationsFR

Contenu en COV g/l: <10

C'est un teneur en COV maximum calculé pour le produit mélangé prêt à l'emploi (à la directive 2004/42 /CE).

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Une réaction explosive peut se produire en cas d'échauffement ou d'incendie.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Température de décomposition auto-accélérée (SADT /TDAA): 55°C. Température la plus basse à laquelle le conditionnement testé va subir une réaction de décomposition auto-accélérée. Cette réaction va générer des vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer. L'intervalle de temps pour générer une réaction de décomposition, après que la TDAA ait été atteinte ou dépassée, dépend de combien la TDAA a été dépassée et de l'intervalle de temps nécessaire pour que la réaction exothermique initie une réaction de décomposition rapide. Typiquement, TDAA est inversement proportionnel à la taille du conditionnement. Les conditionnements plus grands auront une TDAA plus basse en raison du plus faible rapport du volume soumis à un transfert de chaleur par rapport au volume du produit.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts. Des acides et des bases. Amines. Agents réducteurs. Composés de métaux lourds.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Acide benzoïque. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale:

Inhalation LC50:

Irritation:	Aucune information disponible.
Corrosivité:	Aucune information disponible.
Sensibilisation:	Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer de l'eczéma allergique.
Toxicité à doses répétées:	Aucune information disponible.
Cancérogénicité:	Aucune information disponible.
Mutagénicité:	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction:	Aucune information disponible.
STOT-exposition unique:	Aucune information disponible.
STOT-exposition répétée:	Aucune information disponible.
Danger d'aspiration:	Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>LD50 Orale</u>	<u>LD50 Cutanée</u>	<u>LC50 Vapeur</u>
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	>5000 mg/kg (rat)		
84-61-7	Phtalate de dicyclohexyle	>2000 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (rat)	

Information supplémentaire:

Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48hr (Daphnia):	Aucune information.
IC50 72hr (algues):	Aucune information.
LC50 96hr (poisson):	Aucune information.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
84-61-7	Phtalate de dicyclohexyle	> 2 mg/l	> 2 mg/l	> 2 mg/l
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	0.11 mg/l	0.06 mg/l	0.06 mg/l

Information écologique supplémentaire

Contient, conformément à la directive CEE 76/464/EWG, les substances liquides dangereuses suivantes en quantités > 1 %

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl
84-61-7	Phtalate de dicyclohexyle

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Ne pas brûler. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Le récipient vide est dangereux. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Code Européen de déchets: 080111*
Emballage Code de déchets: 150110

14. Informations relatives aux transports

14.1	Numéro ONU	3106
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE
	Nom technique	PEROXYDE DE DIBENZOYLE
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	5.2
	Danger secondaire d'expédition	
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Marine polluant
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable
	No EmS:	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REGLEMENTS NATIONAUX :

Nombre Danemark Enregistrement du produit:

Danoise code MAL:

Nombre Suède Enregistrement du produit:

Nombre Norvège Enregistrement du produit:

classe de danger: 1

Évaluation de la sécurité chimique:

15.2 Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MOTIF DE LA RÉVISION

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark
 ESIS (Le Système d'Information Européen sur les Substances Chimiques), fourni par le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
 Annexe VI de la Directive UE 67/548/CEE du Conseil
 Directive 67/548/CEE du Conseil - Annexe I ou Directive UE 1999/45/CE du Conseil
 Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP).
 Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m ³	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires,
1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC Grand Reservoir Vrac

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.